

Le chemin de Terre-Bonne sera-t-il livré aux camions et aux voitures ?

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Je pense qu'il n'a échappé à personne que la Ville de Nyon vient de mettre à l'enquête la première partie d'un grand projet d' « Industrial Business Park » sur la dernière parcelle encore libre située entre le chemin de Terre-Bonne et la Route de Champ-Colin. Sur cette parcelle, propriété de la Société Icecorp dont l'administrateur unique est Albert Graf, deux halles d'une surface au sol de 2138 m² et de 14 mètres de haut sont prévues, collées au Chemin de Terre-Bonne. Si l'usage des bâtiments est encore vague, on imagine, car les plans ne disent rien à ce sujet, que l'immeuble aura son débouché sur le Chemin de Terre-Bonne. Ce que l'on sait en revanche par le dossier d'enquête, c'est qu'il sera flanqué de 70 places de parc. Evidemment, un Parc industriel suppose également le passage de camions.

Cette mise à l'enquête, sans aucune indication quant aux circulations, surprend d'autant que le Conseil communal a accepté le 28 mai dernier le préavis no 90, dont l'intention générale est de faire du chemin de Terre-Bonne une voie de mobilité douce. A travers ce préavis, le Conseil a accepté d'une part, de concrétiser la première partie de cette voie côté Eysins, avec une place de rebroussement pour le bus ; et d'autre part, de lever les oppositions formulées notamment par M. Graf. L'argument principal était le suivant : le schéma d'agglomération nyonnaise prévoit que si l'accès au Business Centre au nord se fait par la route de Crassier (ce qui est déjà le cas), les parcelles au sud seront accessibles par la route de Champ-Colin, laissant ainsi le Chemin de Terre-Bonne à la mobilité douce.

En résumé, cette mise à l'enquête imprécise suscite l'inquiétude sur les intentions de la Municipalité et m'amène à poser les questions suivantes :

1. Comment la Municipalité entend-elle respecter les décisions prises par le Conseil communal en mai dernier et organiser les circulations à partir et vers le futur « Industrial Business Park » ?
2. Peut-elle confirmer au Conseil communal l'intention de faire du Chemin de Terre-Bonne une voie de mobilité douce, fermée au trafic automobiles et poids lourds, et donc un des maillons de la voie qui se dessine au nord de Nyon entre la route du Stand et la route de Saint-Cergue ?

Je précise encore que cette interpellation est soutenue par la majorité des membres de la commission qui s'est penchée sur le préavis 90.

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.

Nyon, le 8 novembre 2018, Pierre Girard